

et si elle refuse d'en payer le montant, il le présentera à l'endosseur, et sur le refus de celui-ci, le billet sera protesté, afin de conserver l'endosseur. L'endosseur doit tout simplement écrire son nom en travers du dossier du billet, d'une manière bien lisible.

Montréal, 13 Février 1853.

£127 11 3

A cinq mois de cette date, je promets de payer à l'ordre de M. *Antoine*, à la Banque du Peuple à Montréal, la somme de *cent vingt sept livres, onze chelins et trois deniers courant*, pour valeur reçue.

GEORGES.

RECUS ET QUITTANCES.

Montréal, 17 Février 1849.

Reçu de M. *Fabien*, la somme de *dix livres courant*, à compte de son compte courant.

EPHRAÏM.

Reçu pour intérêt d'argent reçu.

Montréal, 19 Mars 1849.

Je reconnais avoir reçu de M. *Laporte*, la somme de *trois livres courant*, pour une année des intérêts de la somme de *cinquante livres courant* qu'il me doit, échus le 1er Mars 1849.

THOMAS.